de l'excès de la demande dans toutes les parties du monde—aurait toutes les chances d'obtenir le monopole de ce marché, qui est considérable, comme nous l'avons dit plus haut.

D'un autre côté, la tendance est à remplacer les lisses de fer par des lisses d'acier sur les chemins de fer. Celles-ci coûtent 50 p. 100 plus cher, mais elles deviennent plus économiques à raison de leur plus grande durée. Le Grand Tronc est occupé à renouveler ainsi toute sa ligne. Or, la transformation du minerai en acier se fait généralement par diverses opérations par lesquelles le minerai est converti en fonte, la fonte en fer et le fer en acier. Tout cela exige beaucoup de temps et une forte dépense de charbon et de main-d'œuvre.

Ici, grâce au procédé récemment inventé par M. L. Labrèche-Viger, le minérai magnétique est transformé par une seule opération et directement en acier, ce qui constitue une économie considérable.

En deux mots donc, nous disons:—

Le Canada requerra du fer et de l'acier pour au moins *quinze millions* de dollars par année;

La province de Québec possède des mines de fer inépuisables de la meilleure qualité;

Grâce à l'état du marché et aux dernières améliorations, nous pouvons fabriquer pour le moins à d'aussi bonnes conditions que l'importateur.

Pourquoi n'en profitons-nous pas? Mais il y a plus. Nous n'avons parlé que des avantages offerts par le marché canadien. Mais la position serait encore infiniment meilleure si nous pouvions pratiquement que nous pouvons offrir à l'étranger un article égal en valeur à aussi bas prix que l'Angleterre. Les peuples d'Amérique préféreraient naturellement acheter de nous.

Dans l'année 1871, les Etats-Unis ont importé d'Angleterre *deux millions* de tonneaux de fer brut et manufacturé. On comprend que nos voisins préféreraient acheter ici parce qu'ils auraient des facilités plus grandes et plus rapides d'importation. Il en est de même pour tous les autres pays d'Amérique.

Il n'y aurait donc aucun danger de manquer de placements. Au contraire le marché est trop grand pour que nous puissions jamais y suffire. Pourquoi donc, encore une fois, témoigner tant d'apathie quand notre population diminue et s'en va chercher ailleurs le travail que ce pays lui refuse; quand la propriété est hypothéquée pour les deux tiers de sa valeur et que l'autre tiers est-dû en comptes-courants; quand tout dépérit faute d'ouvrage, quand les capitaux sont déposés aux banques et servent aux spéculations sur les stocks, au lieu d'aider au développement de l'industrie?

Il est temps que l'opinion se réveille et qu'elle comprenne enfin quelle est la position.

Depuis un siècle nous épuisons nos ressources. Nos terres sont usées, nos forêts à moitié ruinées, nos mines abandonnées. Nous donnons à l'Angleterre nos produits à l'état brut et elle nous les renvoie manufacturés, en nous faisant payer le profit qu'elle réalise dans l'opération. Il est grand temps que l'on considère que par cette politique:—

1o. On empêche l'emploi des capitaux;

2o. On prive le pauvre et l'ouvrier de travail;

3o. On appauvrit le pays, parcequ'il faut donner beaucoup plus à l'état brut pour avoir beaucoup moins à l'état manufacturé.

4o. Que l'on ruine l'agriculture en arrêtant l'essor de la population, en empêchant la création des villes et conséquemment celle de marchés profitables.

Enfin si nous ne voulons pas que la ruine s'achève, que la population bas-canadienne s'éteigne ou soit étouffée, travaillons à la création d'un grande industrie, et s'il faut pour arriver là faire quelques sacrifices, eh bien qu'on les fasse!

L'approvisionnement de fer du marché canadien occuperait vingt mille ouvriers. Ce serait 100,000 âmes ajoutées à notre population: 100,000 hommes jetés de notre côté dans la balance politique; ce serait l'encouragement de l'agriculture; la diffusion sur toutes les classes de la société de capitaux par millions; ce serait pour tout dire en un mot, ce serait le salut.

Si la chose n'est pas enfin comprise, nous verrons nos richesses passer aux mains des étrangers, ou rester improductives, et comme Tantale, nous mourrons de faim à côté des mets les plus succulents que nous ne nous donnerons pas la peine d'atteindre.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ST. HYACINTHE.

A une réunion d'un comité général de la Chambre de Commerce du district de St. Hyacinthe, tenue le 9 janvier courant, il a été résolu:

1o. Que le gouvernement du Canada prenne les moyens d'assurer au pays un traité de commerce réciproque avec les Etats-Unis qui, tout en nous donnant le libre échange pour les produits du sol, de la forêt et de certains articles fabriqués, protége aussi l'établissement des manufactures qui peuvent s'exploiter avantageusement en Canada.

2o. Que pour attirer les capitaux dans le pays, et favoriser directement les grandes opérations commerciales et industrielles, le gouvernement s'engage à ne plus faire subir à nos lois douanières ces changements répétés qui ont caractérisé notre politique financière depuis quelques années et paralysé notre commerce.

3o. Que si le gouvernement du Canada ne peut obtenir la protection désirée pour d'autres industries, il s'efforce surtout de protéger les fabriques de lainages, de toiles, vu que ces manufactures, pouvant s'alimenter dans le pays avec les produits du sol, constitueraient la base d'une industrie nationale, ayant toutes les chances d'un succès assuré.

4o. Que pour nous assurer le commerce de transit entre l'Atlantique et les Etats de l'Ouest, le gouvernement construise le canal de l'Outaouais, creuser le chenal du St. Laurent, pour que des vaisseaux d'un tonnage assez considérable puissent se rendre par cette voie de Chicago à l'Atlantique.

5o. Qu'il est de l'intérêt public d'adopter un jaugeage uniforme de liquides pour la Puissance.

6o. L'inspection obligatoire du poisson, des huiles en général.

7o. L'adoption de la Puissance de poids et mesures uniformes tels que fixés par la loi pour les denrées, graines et graines.

8o. Le rappel des lois de banqueroute.

Nous remercions nos confrères de la *Minerve*, du *Nouveau-Monde*, de la *Gazette* et du *Herald*, d'avoir bien voulu mentionner le fait que les propriétaires du *Négociant Canadien* ont fourni gratuitement aux membres de l'association de la Halle aux Blés une copie française du rapport du comité de direction. Nous devons une reconnaissance particulière à la *Gazette* qui écrivait le lendemain de l'assemblée:

Nous avons reçu une copie du neuvième rapport de l'association de la Halle aux Blés de Montréal, qui a été soumis à l'assemblé d'hier. Le rapport est extrait de cet entreprenant journal commercial, le *Négociant Canadien* dans lequel il est publié ce matin. Il a été mis en un joli pamphet au bureau de la *Gazette*. La partie française de la population appréciera cet effort du *Négociant* pour lui fournir aussitôt que possible de précieuses informations pour le placer dans une position aussi bonne sous tous les rapports que la partie anglaise. Le *Négociant* mérite l'encouragement de tous les marchands Canadiens-français et nous sommes heureux d'apprendre que sa circulation augmente rapidement et qu'il devient indispensable dans tous les magasins.

UNIFICATION INTERNATIONA DE LA MONNAIE.

Le 29 novembre dernier, M. R. S. M. Bouchette, commissaire des douanes, traitait cette grave question d'économie politique à une séance de l'Institut Canadien-Français d'Ottawa devant un auditoire aussi nombreux que choisi et qui a su parfaitement apprécier la valeur de ce beau travail. On sait que M. Bouchette était en 1867, l'un des commissaires Canadiens à l'exposition de Paris. Il avait pour mission d'étudier les questions douanières dans nos relations commerciales avec certains pays, et aussi la question des poids et mesures, "la seule "à laquelle nous pouvions prendre part dans "un congrès des nations, la question impériale "des monnaies ne paraissant pas du ressor "d'une simple province de l'Empire dont les "attributions politiques comme colonie, étaient "nécessairement bornées." Toutefois, précisément vers l'époque fixée pour la réunion des délégués à la conférence monétaire, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord prenait force de loi, (1er juillet, 1867,) et une clause de cet acte autorise le gouvernement canadien à faire battre monnaie et à faire des lois pour le règlement de la question monétaire. La mission assignée à M. Bouchette tirait de cette coïncidence heureuse une importance toute nouvelle qu'il sut mettre à profit, comme on le verra tout à l'heure.

La conférence dont nous allons faire une succinct analyse ne traite que de "l'Unification Internationale des monnaies." Cette uniformité si désirable à une époque où la vapeur et l'électricité multiplient tous les jours à l'infini les relations des différents peuples est une pensée essentiellement française qui date de l'établissement du système métrique décimal par la loi du 7 avril 1795. Depuis lors, elle a préoccupé les économistes les plus habiles de différents pays; mais la base du mouvement actuel vers sa réalisation est la convention monétaire conclue le 23 novembre 1865, entre la France, la la Belgique, l'Italie et la Suisse. M. de Parieu, membre de l'Institut et Vice-Président du Conseil d'Etat, représentait la France à la réunion des commissaires plénipotentiaires dont les signatures sont apposées à ce traité remarquable.

M. de Parieu est l'auteur de savantes études, sur la question monétaire publiées dans diverses revue françaises entr'autres la *Revue Contemporaine* et le *Journal des Economistes*, et il fut l'âme de cette grande mesure. L'article 12 de la convention de 1865 prescrit que "Le droit "d'accession à la présente convention est ré-"servé à tout autre Etat qui en accepterait les "obligations et qui adopterait le système mo-"nétaire de l'Union, en ce qui concerne les "espèces d'or et d'argent."

On est porté à croire, au premier abord que plusieurs nations s'empressèrent d'accéder à un traité qui offraient tant d'avantages au commerce. Mais il n'en fut rien, et pourquoi? Deux causes principales sont attribuées à cette réserve: 1. La co-existence dans presque tous les pays, sauf l'Angleterre et le Portugal, de deux étalons pour les monnaies, l'étalon d'or et l'étalon d'argent; 2. les difficultés que présente la détermination de l'unité de monnaie internationale. Des résolutions proposées à la convention de 1867 par M. de Parieu, et adoptées à la presqu'unanimité des délégués d'environ vingt gouvernements divers, rejettent l'étalon d'argent pour l'étalon d'or au titre de 9 dixièmes de fin. Quant à l'unité de monnaie internationale, la même convention décida qu'elle ne saurait être empruntée à un système nouveau, mais qu'elle devra s'appuyer autant que possible sur les systèmes existants.

La question faisant ainsi un grand pas, et le Canada, on va le voir, devait bientôt sa part de co-opération vers la solution du problème. Dans une entrevue avec M. de Parieu, monsieur Bouchette obtint les renseignements les plus précis sur l'état de la question, et il en fit part au chef de la commission canadienne l'hon. Thomas D'Arcy McGee, alors ministre de l'Agriculture à l'initiative duquel nous devons plusieurs clauses de la remarquable loi concernant le système